



TERMES DE REFERENCES

ENQUETE D'ELIGIBILITE AUPRES DES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME GUICHET CHOC ALIMENTAIRE REGION ADMINISTRATIVE DE CONAKRY

I. INFORMATIONS GENERALES :

Intitulé de la mission	Enquête d'éligibilité auprès des bénéficiaires du projet guichet choc alimentaire_ ANIES
Service responsable de la mission	Direction générale de l'ANIES
Zones à couvrir	Communes de Matoto, Matam, Dixinn, Ratoma et Kaloum
Durée totale	07 jours
Dates de Planification Prévues	Du 24 au 31 Janvier 2024
Dates de Restitution Prévues	07 Février 2024

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

L'insécurité alimentaire s'est considérablement aggravée dans les pays en raison du choc sur les prix internationaux des denrées alimentaires et des engrais. Selon l'édition 2022 du rapport mondial des Nations Unies sur les crises alimentaires (**Global Report on Food Crises**), menaçant ainsi la fragile reprise du secteur non minier après la pandémie, entraînant une couverture des réserves d'échange inférieure au niveau souhaitable.

C'est dans ce cadre que le Fonds monétaire international (FMI) a mis à la disposition de la Guinée **71 millions de dollars** pour aider les ménages les plus vulnérables.

Trois composantes ont été identifiées par la Cellule Technique de Suivi des Programmes et de la Réforme des Finances Publiques CTSP/RFP/MEFP pour utiliser lesdites ressources dans les domaines de l'agriculture, de la distribution des vivres et des transferts monétaires.

La composante I : projette d'acquérir pour **20 millions USD** des engrais et des produits agricoles supplémentaires pour les distribuer au profit des populations rurales afin de compenser la baisse de la production agricole.

La composante II : financera à hauteur de **20 millions USD** pour la distribution des vivres qui sera assurée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) sur la base de la cartographie de l'insécurité alimentaire en Guinée.

La composante III : d'une valeur de **31 millions USD** qui sera axée sur les transferts monétaires (TM) en faveur des ménages vulnérables qui bénéficieront aussi d'un soutien ciblé à travers d'autres dispositifs d'accompagnement pour lutter contre la précarité et la pauvreté. Cette composante sera assurée par l'ANIES et le FDSI.





Ainsi, pour la mise en œuvre de cette troisième et dernière composante, le Gouvernement a décidé d'affecter la somme correspondant à **25 millions USD** au titre de l'exercice 2023 au Secrétariat Général à la Présidence de la République à travers l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et sociale (ANIES). Cette affectation de ressource telle qu'indiquée dans la lettre d'intention signée et adressée au FMI, sera exécutée conformément au décret **D/2019/049/PRG/SGG du 31 janvier 2019**, portant sur les missions et mandats de l'ANIES.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet guichet choc alimentaire, dans sa composante transferts monétaires, une reconnaissance physique a été conduite auprès de 20.105 bénéficiaires de la zone spéciale de Conakry ; à l'issue de laquelle, 18.183 bénéficiaires ont été identifiés, et validés. La conduite de cette opération a enregistré des constats sur le statut de pauvreté/vulnérabilité, de certains bénéficiaires identifiés, notamment : la présence de fonctionnaires, et des cibles résidants dans les habitats décents.

C'est ainsi, que la présente mission est initiée, pour minimiser les erreurs d'inclusion, et d'exclusion, en prélude aux opérations de transferts monétaires dans les cinq (05) communes de Conakry. Elle se déroulera du 24 au 31 Janvier 2023.

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION :

3.1. Objectif général de la mission

L'objectif général de cette mission est de conduire une enquête d'éligibilité auprès des bénéficiaires du GCA, conformément aux critères définis.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Elaborer et transmettre les lettres d'information aux autorités communales ;
- Définir les critères et conditions de mise en place des comités de validation des bénéficiaires ;
- Mettre en place les comités de validation des bénéficiaires éligibles au programme.
- Définir les critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
- Outiller les superviseurs, et les assistants Communautaires sur les modalités de conduite de cette opération.
- Conduire l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires.
- Superviser les opérations de mise en œuvre de cette activité.

IV. RESULTATS ATTENDUS :

- Les lettres d'information sont élaborées et transmises aux autorités communales ;
- Les comités de validation des bénéficiaires sont mis en place conformément aux critères définis ;
- Les critères d'éligibilité des bénéficiaires sont définis ;





- Les AC sont mieux outillés pour la conduite de l'enquête ;
- Les bénéficiaires éligibles sont validés conformément aux critères définis ;
- Les enseignements tirés sont intégrés dans le rapport de supervision.

V. DESCRIPTION /DEROULEMENT DE LA MISSION :

Pour bien mener cette mission, les AC, coordonnés par les superviseurs, seront déployés dans les cinq (05) communes de Conakry, ainsi, l'enquête d'éligibilité se déroulera en deux (2) étapes à savoir :

➤ Etape 1 : Préparation technique, et matérielle de l'opération

Cette étape consistera à la réalisation des actions ci-dessous :

- Elaboration des termes de référence.
- Elaboration des lettres d'information des autorités communales.
- Liste des bénéficiaires apurée suite à la reconnaissance physique.
- Développement de l'outil kobo.
- Définition des critères et conditions de mise en place des comités.
- Définition des critères d'éligibilité des bénéficiaires.
- Impression, et conditionnement des listes des potentiels bénéficiaires.
- Organisation logistique.
- Elaboration des outils de suivi et de supervision.

➤ Etape 2 : Conduite de l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires :

▪ Formation des superviseurs, et des AC :

Elle se fera en cascade dont, les superviseurs sont formés pour un premier temps, qui ensuite, restitue auprès des AC. La formation portera sur les éléments ci-après :

- Les rôles et responsabilités des acteurs (comités, autorités, les communautés).
- Les étapes de déroulement de l'opération (mise place des comité, formation des comités, conduite de l'enquête d'éligibilité).
- L'utilisation de l'outil Kobo.

▪ Prise de contact avec les autorités communales, et locales :

Les superviseurs auront la charge de rencontrer les autorités communales des quartiers concernés pour présenter l'ANIES en général, et le projet GCA en particulier; aussi, les expliquer le programme de TM, et les modalités de choix des cibles.





La rencontre sera également mise à profit pour rappeler le rôle des comités, les critères de sélection de ses membres, la composition du bureau, et le processus de conduite de l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires.

▪ **Mise en place des comités de validation des bénéficiaires :**

Sous l'égide des maires des communes, les AC veilleront à la transparence du processus de désignation, et du respect des critères de choix des membres des comités. Trois (03) membres de comités seront proposés par les chefs de quartiers conformément aux critères ci-dessous :

- Avoir résidé pendant au moins 5 ans dans le quartier.
- Être âgé de plus de 35 ans.
- Avoir une bonne moralité ainsi que la confiance des populations de ton quartier.
- Ne pas choisir deux (02) membres d'une même famille.
- Au moins un des membres doit savoir lire et écrire en Français.
- Ne pas être sur la liste des bénéficiaires du programme.

La présidence du comité est assurée par le chef de quartier, ou l'un des membres du bureau du quartier ; les AC renseigneront les informations des membres des comités choisis à travers l'outil Kobo.

▪ **Critères de choix des bénéficiaires :**

Les AC, appuyés par les membres des comités, effectueront des visites à domicile pour la confirmation de l'éligibilité des bénéficiaires. Ainsi, les critères retenus sont les suivants :

- Confirmation du statut d'éligibilité des bénéficiaires (oui/non).
- Précision du motif d'inéligibilité des bénéficiaires (Fonctionnaires, bien possédés).

▪ **Suivi et supervision du processus :**

Les superviseurs recrutés dans le cadre du projet GCA, se chargeront de suivre la mise en œuvre de l'ensemble du processus, et effectueront des reportings périodiques remontés à la direction pour des prises de décision.





VI. OUTILS/SUPPORTS DE LA MISSION :

Pour les fins de cette mission, il serait utile d'avoir à disposition :

6.1.Revue documentaire

Types/nature d'information	Fournisseurs de l'information
Elaboration et transmission des lettres d'information aux autorités communales	A/DG
Elaboration des ordres de mission	A/DG
Préparation la logistique	Superviseur
Liste des potentiels bénéficiaires	DSI
Impression des listes des ménages par commune/quartier	DSI
Elaboration des supports de supervision	RAC/ETM

VII. ELABORATION DU BUDGET DE LA MISSION

L'élaboration du budget doit tenir compte des rubriques ci-dessous :

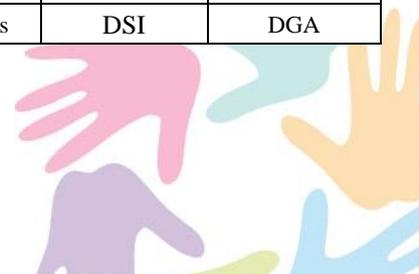
- Les frais de connexion et d'appel des AC, superviseurs terrains ;
- Primes de transport des AC et superviseurs ;
- Prime des membres des comités

VIII. BESOINS DE LA MISSION

- Ordres de mission.

IX. PLANNING DE LA MISSION :

N°	Activités à réaliser	Dates prévisionnelles		Responsables		
		Date début	Date fin	Exécution	Suivi	Validation
1	Actualisation du dispatching des 105 Assistants Communautaires des 5 communes	15-janv-24	16-janv-24	DSI/DIF/RAC	RH/SAF	DG/DGA
2	Paramétrage du formulaire Kobo	17-janv-24	18-janv-24	DSI	DGA	DG
3	Test de l'outil kobo	18-janv-24	19-janv-24	Superviseurs	DSI	DGA
4	Elaboration des TDR de l'opération	22-janv-24	22-janv-24	RAC	DSI/DIF	DGA/DG
5	Transmission de la liste finale des potentiels bénéficiaires	22-janv-24	22.-janv-24	DSI	DGA	DG
6	Formation des superviseurs	22-janv-24	22-janv-24	DSI	DGA	DG
7	Élaboration et transmission des lettres information aux autorités communales	22-janv-24	23-janv-24	RAC/ETM//DIF	DGA	DG
8	Formation des AC	23-janv-24	23-janv-24	Superviseurs	DSI	DGA





9	Prise de contact avec les autorités communales et locales	24-janv-24	24-janv-24	AC	Superviseurs terrain	DGA
10	Mise en place des comités de validation des bénéficiaires	24-janv-24	25-janv-24	AC	Superviseurs terrain	DGA
11	Conduite de l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires	24-janv-24	31-janv-24	AC	Superviseurs terrain	DSI/DIF
12	Supervision de l'enquête d'éligibilité des bénéficiaires	24-janv-24	31-janv-24	Superviseurs terrains	RAC/RH	DSI/DIF/DGA
13	Validation de la liste des bénéficiaires	01/02/2024	05/02/2024	Comité	DGA	DG
14	Élaboration et transmission du rapport final de l'opération	05/02/2024	07/02/2024	Comité	DGA	DG

